

# CONTRE LES COMITÉS LOCAUX POUR L'EMPLOI...

*«Par contre, le C.C.N. de FORCE OUVRIÈRE se montre particulièrement circonspect sur le rôle et l'utilité des comités locaux ou de bassins de l'emploi qui, à partir de structures nouvelles composées des élus locaux, des interlocuteurs sociaux et des représentants d'associations, ne peuvent que se substituer aux organismes publics ou paritaires chargés de l'emploi, et par extension se former en comités économiques et sociaux locaux, préparant la planification démocratique et l'autogestion.*

*Le C.C.N. de FORCE OUVRIÈRE CONFIRME son hostilité à toute déviation conduisant à la mise en place de structures néocorporatistes se substituant, donc s'opposant, aux syndicats et organisations politiques, parties constituantes de la démocratie.*

*Le C.C.N. RAPPELLE, une nouvelle fois, qu'il est hostile à ce que, sous prétexte du droit d'expression des travailleurs, soient mises en place des structures diverses comme les conseils d'atelier qui conduiraient à écarter le mouvement syndical. En matière, l'opposition du C.C.N. de FORCE OUVRIÈRE ne se limite pas au secteur public, nationalisé ou non, c'est ainsi qu'il CONFIRME son refus de voir créer des conseils d'atelier, de bureau, de service, d'établissement, d'entreprise».*

COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 15.01.1982

J'en connais qui nous diront une fois de plus, que cela ne mène pas loin, que cela manque de tonus, que cela n'a rien de révolutionnaire.

Ce sont ceux, par exemple, qui nous invectivent régulièrement dans leur journal (1) nous accusant de capituler honteusement devant le bureau confédéral de la C.G.T.F.O.

Ce sont ceux, aussi, qui vont chercher dans la C.F.D.T., le moyen de donner libre cours à leur activisme irréflecti (on se défoule comme on peut) en même temps qu'ils trouvent dans des déclarations d'E. MAIRE des motifs de satisfaction, sous prétexte que celui-ci a apostrophé le gouvernement qui n'irait pas assez loin et assez vite dans la réalisation de réformes.

Dans les réformes en question, c'est plus particulièrement le rapport AUROUX qui était visé dans le «*cri*», d'E. MAIRE, non pas parce que les propositions de ce rapport ne visent ni plus ni moins qu'à ouvrir la route à la dislocation du syndicalisme confédéré, mais au contraire, parce qu'il ne va pas assez vite dans la voie de cette dislocation, par la mise en place, entr'autre, des conseils d'ateliers.

C'est donc avec beaucoup de clairvoyance que les membres du C.C.N. de la C.G.T.F.O. ont, non seulement réaffirmé les principes fondamentaux de l'indépendance syndicale, mais qu'ils ont condamné les applications pratiques que l'on tente d'imposer aujourd'hui aux militants ouvriers, applications pratiques qui conduiraient inmanquablement à la disparition de cette indépendance syndicale.

Les adversaires de l'existence des syndicats de classe, ont de la suite dans les idées. Il est vrai que, puisant pour la plupart ces idées dans la doctrine sociale des pères de l'Eglise, ils pensent avoir l'éternité pour eux. Mais les contradictions du système de la propriété privée des moyens de production se révélant chaque jour plus insurmontables, il leur faut bien tenter d'accélérer le processus d'intégration et de dislocation. Ce qui amène E. MAIRE et ses amis à élever le ton.

Mais ce qui amène aussi les syndicalistes authentiques, interprètes des vrais intérêts de la classe ouvrière, à résister et à rappeler les limites qu'ils ne franchiront pas.

La bataille permanente que nous menons contre les tenants d'un syndicalisme intégré essentiellement représenté par la C.F.D.T., continue donc, mais avec cette dimension nouvelle, que les intégrationnistes sont

maintenant directement au gouvernement et qu'ils appartiennent nombreux au parti socialiste né à Epinay.

La discussion entre JAURÈS et LAGARDELLE au Congrès des socialistes de 1908, celle entre BLUM et DEAT-MARQUET, à celui de 1933, loin d'être dépassée, est toujours d'actualité. Faisant suite à ce congrès socialiste de 1933, un livre intitulé «*Ordre, Autorité, Nation*» était publié, qui reproduisait les interventions de MONTAGNON, MARQUET et DEAT.

Cet ouvrage était complété par des commentaires de Max BONNAFOUS interpellant Léon BLUM: «*Je vous le dis sans aucune intention impertinente, il m'a semblé en vous lisant que vos conceptions "dataient un peu "*». D'autres disent aujourd'hui «*archaïques*».

S'agissant de la défense de l'indépendance syndicale, du refus d'intégration sous quelque forme que ce soit, de l'action contre tous les néos, nous demeurons des archaïques, et cela d'autant plus que les adversaires de la classe ouvrière manifestent une constance remarquable CAR IL N'Y A AUCUNE DIFFÉRENCE FONDAMENTALE ENTRE:

- Albert de MUN, déclarant en 1892:

«*L'organisation professionnelle pour laquelle nous demandons la liberté la plus large, donnera le moyen d'assurer la représentation publique du travail dans les corps élus de la nation*».

- PÉTA IN expliquant le 1er mars 1941:

«*En réalité, les causes de la lutte des classes ne pourront être supprimées que si le prolétaire qui vit aujourd'hui accablé par son isolement, retrouve dans une communauté de travail, les conditions d'une vie digne et libre... Cette communauté, c'est l'entreprise. Sa transformation peut, seule, fournir la base de la profession organisée, qui elle même est une communauté de communautés... Tel devra être l'objet d'une première loi sur l'organisation professionnelle. Cette loi créera des organismes simples, qui ne seront pas des organisations de classe, mais des comités sociaux ou patrons, techniciens et ouvriers, rechercheront ensemble les solutions des problèmes actuels dans une commune volonté de justice...*».

-de GAULLE s'exprimant le 4 janvier 1948:

«*L'Association, qu'est-ce à dire ? D'abord, ceci, que dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble, entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations... Mais les activités françaises étant ainsi rendues cohérentes par l'Association, leurs représentations pourraient et devraient être incorporées à l'Etat. Quelle importance prendrait alors un Conseil de la République où elles siègeraient en même temps que les représentants des assemblées locales!*».

- LES CAHIERS DU CERES, précisant dans leur programme en 1972,

...«*Le contrôle ouvrier donne prise aux travailleurs sur la gestion de l'entreprise, puisqu'il se traduit concrètement par un pouvoir de veto qu'ils exercent sur l'embauche et le licenciement, l'organisation du travail - horaires, détermination des cadences, aménagement et affectation des postes de travail - l'application de la classification professionnelle, la répartition des salaires et la nomination de la maîtrise, MAIS IL NE TRANSFÈRE PAS LA GESTION DE L'ENTREPRISE AUX TRAVAILLEURS... En matière disciplinaire les sanctions seront prononcées et décidées par les représentants des travailleurs et non plus par la direction du personnel, l'échelle des sanctions sera déterminée par le Comité*».

- LA C.F.D. T., qui veut que les «*comités locaux de l'emploi*» tripartites (patrons, syndicats, élus politiques) «*BÉNÉFICIAIENT D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE DÉFINISSANT LES POUVOIRS DU COMITÉ, PAR RAPPORT AUX ADMINISTRATIONS ET AUX POUVOIRS PUBLICS, POUR «TRANSFORMER PROGRESSIVEMENT LE COMITÉ LOCAL DE L'EMPLOI, AFIN DE TRAITER DE L'ENSEMBLE DES PROBLÈMES QUI CONCERNE LA VIE SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DE LA LOCALITÉ, AFIN DE CONTRIBUER AU PLAN DÉMOCRATIQUE*».

J'ai eu l'occasion d'entendre il y a quelques jours, au cours d'une réunion officielle, les représentants de l'Union Régionale C.F.D.T. d'Aquitaine, réclamer la constitution d'une «*Chambre Régionale du Travail*».

Un camarade s'est penché vers moi pour me dire «*Mais c'est MUSSOLINI!*».

Si les représentants en question de la C.F.D.T. avaient entendu, ils se seraient certainement superbement indignés. A tort, car la logique de leurs idées conduit inmanquablement à l'état corporatiste. Contre ce coporatisme là, on nous trouvera toujours dressés, aux côtés de ceux qui savent ou finit la politique de la présence et ou commence l'intégration.

**Jo. SALAMERO**